

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2672

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 25 juin 2025, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2672 concernant la réalisation des travaux de réfection, d'agrandissement et de mise aux normes du système de traitement en eau potable du réservoir Charles, dans le secteur de Saint-Janvier, incluant sans s'y limiter tous les travaux connexes à la complète réalisation des travaux ainsi que les honoraires professionnels et les frais de financement et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante:

- par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 16 octobre 2025.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 20 octobre 2025

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate